

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

22 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVENONCQUES, rue Lepelletier, 7.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 23 août 1844.

Une affaire de coalition, dans laquelle se trouvaient impliqués vingt-neuf ouvriers en papiers peints, vient de se dénouer devant la 6^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Ce procès n'a pas paru digne de quelque intérêt aux feuilles judiciaires de Paris; elles se bornaient hier à en rendre compte en six lignes. La presse politique ne s'en est pas davantage occupée, et nous devons à l'infatigable sollicitude du *National* pour les intérêts et la défense des classes ouvrières, abandonnées à la consommation du laissez-faire, les seuls renseignements qui se soient fait jour dans la publicité sur ce procès; il a duré plusieurs jours et vient de se terminer par des condamnations qui seront trouvées dures et sévères par tous les hommes de raison et d'équité.

L'ouvrier considéré comme ayant été le principal moteur de cette affaire a été condamné, avec déclaration de circonstances atténuantes, à huit mois de prison; les autres condamnations ont été de trois mois, de deux mois, d'un mois, de quinze et de huit jours. Un certain nombre de prévenus ont été acquittés; tous avaient déjà subi une longue prison préventive. Parmi les accusés il y avait trois mères de famille et des enfants complices de leurs co-accusés et coupables d'avoir porté des coups à un homme qui se vantait devant eux, avec insulte, d'avoir dénoncé et fait emprisonner leurs maris et leurs pères.

Quelles sont donc ces circonstances atténuantes qui ont été prononcées en faveur du principal accusé? Voici ce que nous lisons dans le *National* :

« La déposition de M. Seveste constate que ce fabricant a été convié à une assemblée de maîtres; qu'il y a assisté; que, les membres de la réunion l'ont engagé à baisser ses prix; que, sur son refus, on lui a déclaré qu'il ne faisait plus partie des maîtres; enfin que, tout récemment encore, il a reçu une circulaire par laquelle, attendu que les ouvriers de M. Riottot ne voulaient plus travailler pour ce fabricant, on l'invitait à n'en occuper aucun dans ses ateliers. »

Des lettres imprimées, attestant que des réunions de maître sont lieu périodiquement et que les maîtres se rassemblent pour fixer en commun le salaire des ouvriers, ont été produites.

« Un fabricant, ajoute le *National*, cédant à un mouvement généreux, s'est écrié en pleine audience : « Il n'y a pas eu coalition de ma part, car mes ouvriers sont restés chez moi ! »

« Enfin, dit encore le *National*, l'instigateur du procès, le dénonciateur des malheureux qui depuis tant de jours gémissaient dans les prisons, a été lui-même contraint d'avouer le fait des réunions périodiques des maîtres. »

Voilà bien sans doute les faits qui ont déterminé la sixième chambre du tribunal correctionnel de Paris à déclarer des circonstances atténuantes. Mais quoi! ces faits sont la preuve manifeste, indéniable, que la coalition des maîtres a précédé celle des ouvriers, que celle-ci a été la conséquence naturelle et forcée de l'autre, qu'elle a été provoquée par certains dispensateurs du travail, égoïstes et

insatiables au gain, lesquels ne voient dans les ouvriers que de simples machines à produire, les considèrent comme leur chose, et voudraient bien, comme au bon temps d'autrefois, en faire la gent taillable et corvéable à merci. Quand il a été ainsi prouvé, d'une manière péremptoire et évidente, que si un délit a été commis par un certain nombre d'ouvriers, un premier délit, plus grave en raison de la position de ses auteurs, et que le code a également prévu et défini, a été commis par les maîtres, comment se fait-il que la justice, qui doit être égale pour tous, ferme constamment les yeux, et semble encourager, en les laissant impunis, ces essais nombreux de révoltante oppression tentés par des maîtres, par des détenteurs de capitaux, sur nos classes laborieuses? Nous voyons avec douleur qu'à Paris comme à Lyon, comme dans toutes nos cités industrielles, la justice ait deux poids et deux mesures pour régler les conflits qui surgissent à chaque instant dans les affaires du travail.

Que nos capitalistes et le gouvernement veuillent donc y réfléchir : la civilisation française a son caractère propre, largement imbu des principes de liberté et d'égalité, qui forcent les conservateurs même et leurs organes à reconnaître que la France est un peuple essentiellement démocratique, et qu'il y a péril à lui imposer des institutions ou des formes contraires à son esprit. La civilisation française ne saurait donc se laisser imposer le système politico-économique des Anglais, cette civilisation odieuse et barbare, qui transforme tout un peuple d'ouvriers en meurt-de-faim, et qui appelle sur son orgueilleuse et insolente aristocratie de terribles représailles pour un avenir qu'il n'appartient à personne de déterminer, mais que chacun prévoit.

Dieu merci, grâce à la constitution de notre pays, aux ressources immenses qu'il offre à la fois en travail agricole et manufacturier, aux retards que nos luttes avec l'Europe ont apportés dans le développement de l'industrie des machines, grâce enfin à la diffusion encore existante des capitaux, nos ouvriers malgré les vives et profondes souffrances avec lesquelles ils ont été si souvent aux prises depuis quinze ans, sont loin d'être éternés comme les malheureux prolétaires de la riche Angleterre; si la féodalité industrielle menace aujourd'hui de les enfermer dans un réseau d'asservissement et d'exploitation brutale, la féodalité industrielle n'est du moins pas encore assez forte pour leur faire accepter humblement le joug. Nous espérons bien qu'il y a encore en France assez d'esprits éclairés, sincèrement dévoués aux intérêts généraux du pays et à sa prospérité, jaloux de sa dignité et de sa grandeur, pour lutter avec la démocratie contre un état de choses qui nous plongerait infailliblement dans une série de révolutions, et ne serait qu'un misérable plagiat de la société barbare.

Si les coalitions ouvrières n'ont pas encore pris un caractère alarmant, capable de forcer les aveugles à ouvrir les yeux, les indifférents à s'émeouvoir, le gouvernement à apporter dans les affaires du travail une influence salutaire, à intervenir loyalement dans les luttes de maître à ouvrier, pour amener une solution heureuse

et pacifique des difficultés et des vices qui entourent et affectent notre régime industriel et économique, ce n'est pas une raison pour s'endormir imprudemment dans le *statu quo*; il se peut-être bientôt devenu intolérable pour nos immenses légions de travailleurs. Le temps est venu de leur faire justice et de les mettre en possession des droits conquis par nos deux révolutions, que la bourgeoisie exploite exclusivement à son profit, et dont il est souverainement injuste et inique qu'elle s'attribue tous les fruits. Que l'on cesse de faire la sourde oreille devant ceux qui réclament en leur nom l'organisation régulière du travail, une répartition équitable et juste des fruits du travail productif, des bienfaits de la richesse sociale : le capital ne les produit pas seul; l'intelligence et le travail concourent laborieusement à les développer et à les conserver, sans recueillir autre chose, dans l'état actuel, que le dénuement pour la vieillesse laborieuse de l'immense majorité de nos ouvriers, que la misère, et souvent le désespoir, pour nos jeunes travailleurs, et la poignante incertitude qui détruit l'esprit de famille en accablant les ouvriers de charges qui sont au-dessus de leurs forces et amènent ce relâchement des mœurs qui s'étend sur la société tout entière.

NOUVELLES DU MAROC.

Il est impossible de supposer que le commandant de notre escadre n'instruit pas fidèlement le cabinet des opérations, des mouvements de la flotte qui vient de bombarder Tanger, des résultats politiques de cet acte de vigueur, des négociations qui ont dû nécessairement le suivre. Les journaux espagnols, auxquels nous sommes obligés de recourir, assurent que les communications avec Tanger ont été rétablies. Nous ne voyons pas dès lors à quoi aurait servi le bombardement, sinon à détruire quelques fortifications, à démonter quelques pièces d'artillerie, à endommager quelques maisons. Ce n'était là qu'un moyen et non un but, et les opérations de notre armée navale doivent avoir un autre résultat, sous peine d'être complètement stériles.

La flotte a dû partir le 8 pour se rendre devant Mogador, et il n'est pas présumable que le gouvernement n'ait pas reçu de ses nouvelles. Il a dû connaître, le 18 ou le 19 au plus tard, sa route et ses opérations. Le silence obstiné qu'il garde à cet égard, les retranchements qu'a subis le rapport officiel du chef de l'escadre, décèlent des hésitations, des tâtonnements qu'explique assez bien la triste politique du ministère, mais qui sont indignes d'une nation comme la France. Se taire, c'est livrer à l'inquiétude un pays qui a besoin de connaître quels sont ses amis, quels ses ennemis; qui n'ignore pas que les Anglais ont fourni aux Arabes des armes et des munitions, peut être même des artilleurs; que le consul-général a trompé le commandant de la flotte en l'assurant que l'empereur accédait aux demandes de la France, lorsqu'il savait le contraire, et qui veut savoir enfin si la politique de l'Angleterre s'opposera plus long-temps à ce que nous obtenions satisfaction d'un ennemi sans foi.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 AOUT.

SOUS L'ECORCE.

Une élégante calèche de voyage soulevait d'épais tourbillons de poussière, et, de temps à autre, une jolie tête d'ange, fraîche et riieuse, se penchait hors de la portière, jetait au loin un regard impatient et curieux, et disparaissait. N'eussent été le bruit des roues, les coups du postillon et le hennissement des chevaux, les piétons auraient entendu une voix argentine, d'un timbre enchanteur, s'écrier :

— Dieu ! ma bonne amie, que la route est longue pour arriver à votre vilain Marseille !

— Voilà déjà mon inconstante! répondit d'une voix affectueuse une dame de 36 à 40 ans, renversée dans le fond de la calèche. Comment! ma chère Léa, depuis deux mois que tu sais le terme fixé pour ce voyage, tu ne vivais plus, tu ne dormais plus, tant tu étais joyeuse, et aujourd'hui tu trouves la route longue ?

— Mais non, ma chère amie, c'est toujours la même chose. Enfermée depuis dix ans derrière les murs de la maison de Saint-Denis, lorsque j'ai appris que vous me trouviez assez instruite pour me faire quitter la maison, assez raisonnable...

— Oh! raisonnable... Vous l'avez dit... assez raisonnable pour faire de moi votre compagne, j'ai bondi de joie, j'en suis devenue presque folle ! Oui, j'étais heureuse de quitter cet étroit espace où j'étais depuis dix ans. Voyager, voir, comme en ce moment, les arbres, les villages, les villes fuir rapidement sous mes yeux, c'est la vie cela ! Mais ce n'est pas tout ce que j'ai désiré. Quand nous serons dans votre château, un parc, des forêts, m'avez-vous dit, des points de vue magnifiques, que de jouissances ! Et de plus je serai près de vous, bienheureuse, mon Dieu ! car je pourrai m'acquitter par mes soins et ma tendresse de tout votre dévouement, de toute votre tendresse pour moi.

Léa était une charmante enfant de 17 ans, aux long yeux noirs, veloutés et caressants quand ils n'étaient pas pétillants de malice et d'esprit, aux lèvres si fraîches, si pures, qu'il semblait que le baiser des anges seuls dût jamais les effleurer. Elle se pencha avec un geste d'adorable calinerie, et celle qu'elle nommait sa bonne amie la pressa sur son cœur et baisa avec émotion son beau front de vierge.

— Je n'ai fait que mon devoir, dit M^{me} de Nérac. Ta pauvre mère, morte il y a huit ans, n'était-elle pas mon amie d'enfance, ma sœur presque ? Elle suivait dans la tombe, à une année de distance, un époux adoré. Je lui jurai de te servir de mère. Depuis, veuve à mon tour, sans enfants,

j'ai concentré sur toi toutes mes affections; tu es ma fille.

— Et vous ma mère, dit Léa, dont les beaux yeux étaient brillants de larmes, je crois n'avoir rien perdu, car je vous aime autant que j'aimais ma mère.

— Allons, enfant, finissons; voilà que nous pleurons toutes deux.

Léa ne répondit pas; elle demeura appuyée sur le sein de M^{me} de Nérac, laissant tomber quelques larmes ramenées dans ses yeux par le souvenir de sa mère et par la reconnaissance que lui inspirait celle qui lui en tenait lieu; et ces deux femmes, si aimantes et si tendres, restèrent quelques instants silencieuses. Puis Léa, exploitant l'heureux privilège de ses dix-sept ans, rejeta en arrière les longues boucles de ses cheveux noirs, et accueillit d'un bon et franc éclat de rire l'aspect d'un paysan, grotesquement vêtu, qui s'était arrêté, ébaubi, à contempler les deux belles voyageuses, tandis qu'on changeait de chevaux. La jeune fille, ayant repris sa gaieté, recommença son joyeux caquetage, riant, l'heureuse enfant, aux nuages qui passaient, aux arbres qui fuyaient, aux tourbillons de poussière que soulevait la voiture. Mais à mesure que la journée avançait et que par conséquent on touchait au terme du voyage, M^{me} de Nérac paraissait inquiète, à ce point même que Léa, malgré son étourderie habituelle, s'en aperçut. Son joli visage changea subitement.

— Qu'avez-vous, ma bonne amie? demanda-t-elle avec inquiétude; seriez-vous souffrante?

— Non, non, mon enfant, dit M^{me} de Nérac en lui prenant la main; mais écoutez-moi : tu sais qui nous attend à Nérac ?

— Votre frère.

— Tu sais... que... la nature ingrate envers lui...

— Ne l'a pas fait beau? Mon Dieu! ma bonne amie, vous m'avez dit cela vingt fois; mais, depuis vingt-six ans qu'il est au monde, vous et lui vous devez être accoutumés à sa laideur. Pourquoi vous en occupez-vous autant ?

— Tu es belle, Léa, et tu ne sais pas combien celui qui est privé de cet avantage est souvent susceptible et ombrageux... Et tu es si jeune, si riieuse, si impitoyable quelquefois dans tes railleries...

— Que vous craignez que je ne me moque de votre frère?... F^{ait} madame! que c'est mal de penser de pareilles choses! dit la jeune fille avec l'accent d'un doux reproche.

— Mais à ton âge, ma Léa, c'est un défaut pardonnable, et mon pauvre Edouard est si admirablement bon, si dévoué, qu'un mot qui le blesserait serait presque un crime.

— C'est-à-dire que cet homme si admirable de bonté et de sagesse, si spirituel et si instruit, comme vous me l'avez toujours dit, est horriblement vaniteux.

— Mais non, méchante enfant; mais il sait sa laideur, et cela le rend timide.

— Alors, c'est une faiblesse. Vous voyez qu'avec toute sa raison et toute sa science, c'est moi qui lui donnerai des leçons.

— Tu ris et tu ne m'écoutes pas.

— Eh bien! voyons, bonne amie, puisque la laideur de votre frère vous tient si profondément au cœur, je m'en vais m'en faire un portrait effrayant, de manière à ce qu'il me paraisse un Adonis. Vous m'avez dit qu'il avait les cheveux...

— Blonds.

— Blonds, un peu prononcés... Hélas! chère amie, je n'ai jamais admiré que les cheveux noirs; mais on peut s'habituer aux cheveux roux... blonds, veux-je dire. Les yeux petits et fauves?...

— Non... c'est tout ce qu'il a de bien, les yeux très-doux.

— La bouche grande ?

— Mais de très-belles dents.

— Le nez long et mince, le visage légèrement marqué de petite-vérole... Cet ensemble n'est pas beau. Et sa taille?... Ah! mon Dieu! vous hésitez. Est-ce qu'il serait?... Ah! pardon, voilà que je vous afflige... Eh bien! soyez tranquille, vous verrez si jamais il se plaindra, vous verrez s'il ne m'aime pas comme un fou.

— J'en ai peur! murmura M^{me} de Nérac, si bas que Léa n'en entendit rien.

— Et si par hasard il me venait, en le regardant, quelque pensée railleuse, je vous promets qu'il ne pourra jamais le soupçonner. Et puis, voyez que je suis plus raisonnable que vous, je ne plaisante plus; il est votre frère, il vous aime, je ne m'apercevrai pas de sa laideur.

— Ah! pardonne-moi, ma Léa, je devrais avoir confiance en ton cœur...

— Il conduit presque toujours ma tête, et c'est bien heureux, n'est-ce pas? Si c'était le contraire...

— Nous serions perdus, ma chère folle... Ah! regarde là-bas, ces grands arbres, ce toit couvert d'ardoises.

— C'est Nérac ?

— Oui.

— Ah! quel bonheur !

Et, le corps à demi penché hors de la calèche, elle contempla avec ravissement la riche campagne qui entourait la magnifique propriété qu'elle allait habiter. Son cœur battait avec force. En ce moment les chevaux redoublèrent de vitesse, comme s'ils avaient deviné l'impatience de la jeune fille, et enfin l'on arriva devant la grille du château où l'on entra. La cour était pleine de domestiques. La portière fut ouverte, et deux bras recurent M^{me} de Nérac qui pleurait de joie en embrassant son frère qu'elle n'avait pas vu depuis quatre ans.

Léa s'élança seule hors de la calèche, en jetant une joyeuse exclamation. Edouard vit alors pour la première fois la jeune fille, et ses yeux se baissèrent rapidement; il s'excusa d'une voix basse et troublée de ne pas l'avoir

On a vu, par les nouvelles que nous avons empruntées hier au Toulonnais, que nos troupes qui agissent en Afrique sur la frontière du Maroc se trouvent dans une situation difficile, puisque le fils de l'empereur est arrivé, sous prétexte de traiter de la paix, avec 30,000 hommes, qu'il en attendait encore 20,000, armée très-propre en effet à établir la paix en chassant nos troupes des bords de la Tafna et de la plaine située entre Tlemcen et Oran. La France compte sur le courage de ses soldats; elle espère que les généraux qui les commandent ne se seront pas laissés abuser par des promesses dont ils ont pu tant de fois reconnaître le peu de valeur; mais elle a droit de s'étonner que le cabinet ne croie pas devoir calmer de justes inquiétudes.

Le dernier rapport du maréchal Bugeaud a été publié le 2 août; il avait été écrit douze ou quinze jours auparavant. Il n'est pas possible que depuis cette époque il n'ait pas fait connaître les événements qui ont dû suivre l'arrivée de l'armée du Maroc, dans laquelle se trouve Abd-el-Kader. Les journaux du Midi arrivés aujourd'hui sont muets, mais ce n'est pas à eux à remplir les fonctions du gouvernement.

Nous lisons dans le *Sémaphore* d'hier, arrivé ce matin à Lyon, les lignes qui suivent, et qui feront cesser toute incertitude sur la conduite de Mehemet-Ali :

« Le paquebot d'Orient le *Leonidas*, parti de Malte le 16 août, est entré hier au soir dans notre port. L'heure avancée à laquelle ce paquebot a jeté l'ancre n'a pas permis à la poste de distribuer les lettres et les journaux dont il était porteur. Cette distribution n'aura lieu que ce matin. Nous avons pu seulement apprendre par des passagers que Mehemet-Ali, après quelques jours d'hésitation, avait écrit du Caire qu'il renonçait à son projet de voyage à la Mecque, et qu'il reviendrait prochainement à Alexandrie reprendre la direction des affaires de l'Égypte. »

Paris, le 21 août 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il ne faut pas s'exagérer la valeur des éléments de dissolution qui tendent à causer la chute du cabinet. Les membres du cabinet, après avoir, pendant quatre ans, agi sous la même responsabilité, sont disposés à se pardonner bien des griefs réciproques. Les ministres qui passent pour être le moins dépouillés de scrupules sur le choix des moyens de gouvernement sont aussi les plus faibles, les plus malléables. M. Villemain n'est pas un homme fort passionné; mais, de peur d'être insignifiant et nul dans le conseil, il se rangera toujours à l'avis de ceux qui veulent faire de la force; et, comme il tient à sa réputation d'homme habile et spirituel, il ne refuse pas son assentiment aux actes de finesse. M. Lacave-Laplagne est d'une indolence bien connue, et M. Cunin-Gridaine, pourvu qu'on le laisse aux affaires de son département, signe toujours, aujourd'hui comme il y a cinq ans, ce qu'on veut, des deux mains. M. Dumon est la chair de la chair de M. Guizot et de M. Duchâtel, qui s'entendent fort bien ensemble, bien que celui-ci n'estime pas celui-là.

Nous n'avons pas parlé de M. de Mackau qui est un instrument, comme on l'a trop vu, notamment dans la question du désaveu et à propos de l'ordonnance de licenciement. M. Martin (du Nord) rêve à sa présidence de la cour de cassation, correspond avec les évêques, bataille quelque peu avec M. Villemain, qu'il représente parfois comme trop voltairien au château, et s'entretient la main avec quelques bons petits procès aux journaux.

On voit que ces messieurs peuvent vivre, dans ces conditions apparentes, en bonne harmonie. Il n'y a que M. le maréchal Soult qui soit la véritable pomme de discorde.

Il faudrait vingt colonnes de journal pour raconter seulement la moitié des efforts qui ont été faits pour retenir M. le maréchal Soult dans le cabinet depuis quatre ans. M. Guizot le déteste, et M. le président du conseil le lui rend avec usure. M. Soult a toujours traité M. Guizot de pédant, et son opinion à ce sujet ne s'est pas affaiblie le jour où le ministre des affaires étrangères a excusé devant la chambre le peu de dextérité de parole du maréchal. M. Soult ne veut pas être protégé par M. Guizot, quand le roi lui dit fréquemment qu'il est le pilier de voûte du cabinet, l'homme indispensable; quand le roi, après chaque discours du maréchal à la chambre, prend soin de lui adresser sur-le-champ un autographe où les épithètes les plus flatteuses sont accumulées en l'honneur du maréchal;

et les convives habituels du maréchal connaissent bien la gravité avec laquelle, étant à table, il décachète ces autographe qu'un valet à grande livrée lui apporte en criant d'une voix retentissante : *De la part du roi!*

M. Soult est très sensible à ces attentions, et il ne croit pas mieux les reconnaître qu'en racontant souvent au roi ce qu'il pense de M. Guizot et ce que fait M. Guizot. S. M. entre parfaitement dans la manière de voir de M. le duc de Dalmatie, qui se plaint de ne pouvoir se reposer; mais le roi lui objecte ses propres fatigues, et le maréchal s'en va, en quelque sorte remonté pour huit ou quinze jours.

M. le duc de Dalmatie est très expansif, et souvent il a parlé de M. Guizot en termes extrêmement durs devant des personnes qui n'étaient ni ses familiers ni ses intimes. M. Guizot est plus réservé à l'égard du président du conseil, dont il convoite la succession. Il est presque mielleux avec lui, et à la chambre c'est toujours lui qui, dans l'intérêt des apparences, lui présente la main le premier; mais il ne souffre qu'avec une contrainte visible la présence du maréchal aux affaires, et quand M. le président du conseil a manifesté le désir de prendre sa retraite, jamais M. Guizot ne s'y est sincèrement opposé. M. Guizot d'ailleurs est vindicatif autant qu'ambitieux, et s'il n'était pas l'ennemi du maréchal parce que celui-ci est président du conseil, il le détesterait à cause de l'antipathie que le vieux militaire a si souvent exprimée pour le beau diseur de maximes hautes et impératives.

Maintenant, où en sont ces sentiments réciproques? Telle est la question du moment. La situation actuelle est fort sérieuse, on le sait; et nous ne serions pas étonnés que la prudence de M. Guizot dominant son ambition, il reculât devant la crise qu'amènerait la retraite de M. le maréchal. Quoi qu'il en soit, voilà deux jours que le *Journal des Débats* révèle, par des articles adroits peut-être au point de vue où ils ont été faits, la difficulté qui préoccupe Neuilly.

Le *Journal des Débats*, d'ordinaire si dédaigneux à propos des bruits de journaux, ne depuis deux jours que le maréchal ait désapprouvé l'emprunt qu'on a fait de sa signature pour licencier l'École Polytechnique. Il nie que le maréchal soit d'une humeur hostile au cabinet. Il vante avec une ardeur assez singulière la gloire du ministre, son caractère, ses vieux et nobles services; il ne voudra pas servir d'instrument aux passions misérables qui s'emparent de son nom et de sa haute influence. Ce serait lui faire injure que d'en douter un instant, etc., etc. Que se passe-t-il donc? Ces articles, celui d'hier et celui d'aujourd'hui, sont évidemment faits pour le maréchal? Est-ce qu'il se laisserait de servir d'instrument à M. Guizot? Est-ce qu'enfin il aurait ouvert les yeux? Nous ne l'espérons pas, mais il est évident qu'on le craint.

M. Lavielle, député et premier président de la cour de Riom, est nommé conseiller à la cour de cassation. M. Pagès, député, est nommé à la présidence laissée vacante par M. Lavielle.

M. Lavielle est un député qui a servi tous les ministères, et qui est inamovible dans toutes les majorités. On lui devait cette récompense. Quant à M. Pagès (de Riom), il mérite également, par son ministérialisme, d'être l'objet des faveurs de M. Martin (du Nord). Nommé député à une faible majorité il y a quelques mois, on voit qu'il n'a pas perdu son temps, et qu'il a tiré un bon parti de sa nomination.

M. le maréchal Soult n'est pas arrivé. On l'attend avec impatience, avec anxiété. Le roi a dit : « Je crains bien que Soult ne me quitte. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 août 1844.

Avant l'ouverture, on a fait 80 35, puis 80, ensuite 80 20. La première course a été 80 15. La rente est ensuite tombée à 79 90; mais elle est remontée de suite à 80 30. Elle est restée demandée au parquet à 80 20.			
Cinq pour cent	120 10	Trois pour cent belge	»
Quatre et demi pour cent	»	Banque belge	655 »
Quatre pour cent	104 50	Caisse Lafitte	»
Trois pour cent	80 35	— — — — —	»
Actions de la Banque	3020 »	CHEMINS DE FER	
Obligations de Paris	1435 »	Paris à Rouen	950 »
Rentes de Naples	97 80	Paris à Orléans	942 30
Etats romains	104 00	Rouen au Havre	727 50
Actions d'Espagne	0/0	Strasbourg à Bâle	255 »
Cinq pour cent belge	103 1/2		

Nous lisons dans le *National* du 21 août :

« On assurait ce matin, dit la *France*, que M. le maréchal Soult, informé par le télégraphe de la décision un peu leste qui confiait les fonctions de ministre de la guerre à M. de Mackau, aurait brusquement répondu par une offre de démission. Cette réponse aurait été d'un style et d'une énergie tels que M. Guizot se serait presque

aidée à descendre.

— Oh! ne vous excusez pas, Monsieur, dit Léa en riant, pendant la route nous n'avions pas de cavalier qui nous offrir la main, et je sautais bien seule. Dieu! le joli château! ajouta l'heureuse enfant qui n'avait laissé glisser qu'un regard rapide sur Edouard, mais qui l'avait parfaitement vu. Edouard, de son côté, se hasarda à contempler la fille adoptive de sa sœur, et il demeura un moment immobile et muet de surprise et d'admiration.

Léa, sans attendre qu'on la conduisit, se dirigea vers le château; mais elle s'arrêta à l'entrée d'un magnifique vestibule, orné de lauriers-roses et d'orangers en fleurs, et se tournant vers M^{me} de Nérac et son frère qui la suivaient :

— En vérité, dit-elle avec un sourire charmant, il y a ici, dans votre château, un sorcier qui m'offre, en entrant, tout ce que j'aime; c'est d'un heureux augure pour l'avenir.

M^{me} de Nérac s'appuyait sur le bras d'Edouard; elle le sentit tressaillir, et son cœur se serra. En se rappelant avec quelle imprudence elle avait, dans toutes ses lettres à son frère, vanté les nombreuses qualités de Léa, en l'admirant si jeune, si fraîche et si belle, elle devait s'inquiéter pour le repos d'Edouard. Elle tremblait d'avoir fait son malheur, elle qui aurait donné sa vie pour lui.

Léa monta rapidement le grand escalier, entra dans le salon, jeta sur un fauteuil son chapeau et sa mante, s'approcha de la fenêtre du milieu et jeta un cri de surprise. Elle demeura quelques instants immobile, en extase; puis, elle se tourna lentement vers M^{me} de Nérac qui arrivait, et lui montrant le riche point de vue qui se déployait devant elle, elle lui dit avec une émotion profonde :

— Que c'est beau, ma bonne amie! que c'est beau! J'ai déjà oublié la fatigue du voyage... Il me semble que devant cette magnificence de la nature, je comprendrai mieux la vie, Dieu et moi-même.

— Il faut une belle âme pour comprendre ainsi les chefs-d'œuvre célestes, dit Edouard d'une voix basse.

— Il faut avoir aimé et souffert, reprit Léa avec mélancolie; ma mère a voulu mourir en regardant le ciel et la campagne.

— Point de tristes souvenirs aujourd'hui, dit M^{me} de Nérac; je veux que nous soyons tout à la joie du retour. Nous te ferons parcourir le château, le parc, la forêt qui en dépend.

— Oh! tout de suite!

Tu nous permettras de dîner, et après nous serons entièrement à toi.

Léa ne prit que quelques instants pour quitter ses habits de voyage; elle reparut au salon avec une simplicité si élégante et de si bon goût, elle était si rayonnante et si belle, qu'Edouard en fut ébloui. Ses yeux se baissèrent vivement.

Léa s'assit sur un divan en face de lui, et, enhardie par sa timidité, elle l'interrogea sur le pays, sur les curiosités qu'il renfermait. Edouard était instruit et éloquent; elle l'écouta d'abord avec un vif intérêt, puis peu à peu toute son attention se porta sur le jeune homme; elle ne l'entendit plus, elle observait ses traits et se disait en elle-même : M^{me} de Nérac avait raison, il n'est pas beau, il est même laid... Je crois même une de ses épaules plus haute que l'autre. Et puis, cet embarras... Mais il a l'air si bon!.. Il faut que je l'empêche d'être timide. J'aime, moi, la douceur de son regard, la mélancolie de son sourire... Ce sera pour moi un excellent ami. Et, comme elle ne l'écoutait pas, elle lui coupa brusquement la parole. Il s'arrêta tout interdit.

— Depuis quatre ans.

— Tout seul?

— Non; j'avais mes livres et mes pinceaux. Je suis venu me reposer ici de ce que j'avais souffert dans le monde, moi que nul bonheur, nul amour n'y avaient accueilli.

— Nul bonheur! nul amour! dit Léa rêveuse.

— D'ailleurs, je ne les avais point espérés.

— Et pourquoi?

— Pourquoi?..

Edouard releva vivement les yeux, comme pour s'assurer qu'il n'y avait point une raillerie dans cette question; mais il n'aperçut rien sur l'angélique visage de Léa qui justifiait cette crainte, et il répondit avec tristesse :

— A quoi bon vous le dire?

— Et moi, je le v... Ah! pardon, j'allais dire : je le veux. Il me semblait que votre amitié, que je vous avais fait demander d'avance, me donnait le droit de jouer, comme avec votre sœur, à l'enfant gâtée.

— Et cette amitié, maintenant me la demandez-vous encore?

— Vous le voyez bien, puisque je voulais déjà user des privilèges qu'elle me donnait.

Edouard rougit légèrement, et reprit avec plus de réserve :

— Le bonheur est pour moi chose si rare et si inespérée, que j'attendrai, pour croire à vos paroles, que le temps...

— Ah! vous vous déliez de moi.

— Non... mais vous ne me connaissez pas encore.

— Parfaitement. Si vous vouliez, je vous dirais tout ce que vous pensez en ce moment.

— Oh! dites! reprit Edouard avec une vivacité qui ne lui était pas habituelle.

— Non. D'abord, parce que ce serait trop flatteur pour moi; ensuite, parce que je ne pourrais vous le dire que lorsque vous m'apprendrez pourquoi vous avez quitté le monde et pourquoi vous n'y attendez ni amour

repenti d'avoir prétendu aussi légèrement à l'usurpation de la présidence du conseil. L'avantage était du côté du maréchal, dont la retraite eût été le signal d'une débâcle ministérielle; aussi s'est-on de Mackau son règne éphémère de quelques heures. »

De 1796 à 1835, dans l'espace de trente-neuf ans, l'École Polytechnique a fourni à l'armée de terre 2,839 officiers, à l'armée de mer 289, et au génie civil 818. Total, 3,946. C'est un peu plus de cent sujets par an. Depuis le grand développement des travaux publics en France, cette école fournit, année moyenne, 40 à 50 ingénieurs aux ponts et chaussées.

On fait en Prusse ce qu'on a fait en France après l'attentat de Louvel, on exploite la tentative de Tschsch contre les idées libérales. A Berlin on ne parvient pas à exciter le peuple contre les hommes progressifs, mais dans certaines provinces on y réussit. Dans la petite ville de Rheda, il y a trois semaines, dans la nuit du dimanche au lundi, un grand nombre de gens du peuple, excités sans doute par des agents provocateurs, se sont réunis devant la maison du docteur Luning, publiciste distingué, qui professe des opinions progressives, et ils ont brisé à coups de pierres toutes les vitres de ses croisées en criant : *A bas le démagogue! à bas le rebelle!*

M. Luning a paru sur le balcon et a prononcé quelques mots pour apaiser la foule; mais aussitôt plusieurs individus lui ont lancé des pierres et même des couteaux qui lui ont fait à la figure et à la poitrine quelques blessures assez graves.

On lit dans le *Courrier de la Côte-d'Or* :

« Nous adresserons une toute petite question au *Spéculateur Religieux* de Dijon :

« Est-il vrai que douze à quinze prêtres appartenant au clergé de la ville aient refusé d'abord leur adhésion au manifeste de M. l'évêque en faveur de la liberté d'enseignement, et que plusieurs d'entre eux y aient été contraints plus tard à l'aide de ces moyens dont le clergé supérieur dispose quand il s'agit de vaincre les répugnances du clergé inférieur? »

On lit dans la *Patrie* :

« La question de l'organisation du travail devient très-vivante dans quelques états. Les mesures prises par les gouvernements, les proclamations des chefs de la police n'ont pas calmé les agitations de la classe ouvrière en Prusse et en Bohême.

« Le 13 août, les ouvriers de la grande fabrique d'étoffes de coton de Dannenberg, à Berlin, ont déclaré qu'ils abandonneraient leur travail, si on ne leur accordait une augmentation de salaire. Voici ce qui a donné lieu à cette détermination. On a adopté, il y a quelque temps, dans cette fabrique, un nouveau mode d'impression, qui exigeait d'abord, faute d'habitude, plus de temps que celui qui était en usage. Le propriétaire de l'établissement éleva, en conséquence, le prix de la main d'œuvre; mais lorsque l'habitude eut rendu ce travail aussi facile et aussi prompt que le premier, il rétablit le salaire sur l'ancien pied : de là le mécontentement, les murmures, la révolte.

« Le chef de la police, avec une force imposante, se rend immédiatement sur le lieu, emploie d'abord les moyens de douceur et de persuasion pour calmer l'orage, puis prend les mesures nécessaires pour prévenir toute voie de fait. Malheureusement la contagion s'est déjà répandue : les ouvriers de quelques fabriques voisines, entre autre de celle de Goldschmidt, qui toutes les cinq minutes fournit 72 mètres de toile de coton, ont refusé de continuer leur travail au prix ordinaire. Le maître de la fabrique était occupé à disposer les objets de l'exposition, quand il apprit cette fâcheuse nouvelle. Il retourne chez lui en toute hâte, et rejette les réclamations de ses ouvriers, en leur disant que les 5, 6 et même 7 thalers qu'ils gagnent par semaine sont bien suffisants pour leur subsistance, que d'ailleurs ils sont libres de reprendre ou de refuser le travail.

« Les ouvriers imprimeurs de Prague ont refusé de se soumettre à la nouvelle ordonnance concernant leurs rapports avec les maîtres, bien que cette ordonnance leur accordât de grands avantages. Il en est résulté que les fabricants de Kosmanos et de Leippa ont, de leur côté, refusé de se soumettre à cette ordonnance. Aux termes de cet acte, le fabricant ne peut jamais renvoyer plus de dix ouvriers par semaine, et il faut que le congé soit donné huit jours d'avance. Le montant du salaire doit être fixé d'un commun accord entre les maîtres et les ouvriers. Dans le cas où l'ouvrage viendrait à manquer, il faut que les ouvriers restant dans les fa-

ni bonheur.

— Je vous le dirai peut-être plus tard, dit Edouard avec mélancolie.

— Quand vous me jugerez assez raisonnable pour me confier vos secrets? Eh bien! nous attendrons.

M^{me} de Nérac entra; elle put remarquer l'expression de mutinerie restée sur la jolie figure de sa pupille, et la sourire toujours triste mais doux de son frère. Léa courut au devant d'elle, et lui dit :

— Nous sommes au mieux, votre frère et moi, bonne amie; nous avons chacun un secret. C'est à qui se fera le plus aimable pour ravir celui de son adversaire; ce sera une lutte de tous les jours. Quel bonheur!

— Folle!... Quels sont donc ces secrets?

— Vous saurez cela. Mais allons dîner, car voici votre vieux Giraud qui vient annoncer que nous sommes servis.

— Quoi! Mademoiselle, dit le vieux serviteur ravi, vous me connaissez?

— Le père nourricier de ma bonne amie? Mais voilà deux ans qu'on ne me parle que de vous et que je meurs d'envie de vous voir; on m'a dit que vous étiez si bon, si dévoué!

— Ah!... dévoué à vous, Mademoiselle, comme à toute cette famille pour laquelle j'aurais voulu donner ma vie.

— Merci, Giraud, merci, car je veux que tout le monde m'aime ici... et vous aussi, dit l'espiègle en tendant la main à Edouard, qui la prit, la serra faiblement, tandis qu'il passait son autre main sur son front, comme s'il eût voulu en chasser le vertige.

Pendant tout le dîner, Léa fut si gaie, si aimable, qu'elle sembla illuminer de sa joie tous les visages qui l'entouraient. M^{me} de Nérac oublia pour un moment des craintes que le trouble de son frère à l'aspect de sa pupille avait fait naître. Peut-être aussi qu'elle ne se sentit pas le courage d'interroger l'avenir. Edouard n'avait jamais paru si profondément heureux; son regard rayonnait de tout ce bonheur qui envahissait son âme, et son bonheur dont il jouissait sans oser en analyser la cause. Mais le jour lui semblait plus beau; mille harmonies vibraient en lui. Il relevait son front jusqu'alors incliné; il devenait presque bien. Rien n'échappait à Léa; elle comprit que cette espèce de transformation était son œuvre, et elle se dit :

Après le dîner, ce fut avec une grâce charmante qu'elle glissa sa petite main sous le bras d'Edouard.

— Allons, dit-elle, vous serez mon chevalier, n'est-ce pas? Faites-moi voir... nos domaines; car, au fait, bonne amie, ajouta-t-elle en offrant son front à sa mère adoptive, quand on est avec ceux qu'on aime, on est chez soi.

— Chère enfant, que ne peux-tu y rester toujours? dit M^{me} de Nérac en l'embrassant.

On visita tout le château; il était meublé dans le meilleur goût, d'une

brèves soient cependant occupés de manière à gagner 3 florins par semaine.

La Gazette universelle de Berlin, du 15 août, contient l'avis officiel suivant :
« Depuis plusieurs années la position des ouvriers imprimeurs sur coton a été l'objet d'investigations larges et scrupuleuses de la part des autorités gouvernementales et cantonales. Il a été constaté que le principe de la libre concurrence, qui forme la base de notre législation industrielle, n'a été enfreint en aucune circonstance dans les rapports des ouvriers libres, que leurs droits ont été en toute circonstance respectés, et que des embarras momentanés n'avaient été que les suites inévitables de conjonctures passagères.

« Précisément en ce moment, où les fabriques sont très occupées, où les prix des objets de première nécessité sont peu élevés, il existe moins de motifs de se plaindre que jamais. Cependant, par l'effet probable de l'exemple d'un pays voisin, il y a eu depuis quelques jours des refus de travail en masse dans diverses fabriques de coton. Ces refus étant des contraventions à des lois de police, ont forcé l'autorité à intervenir et à punir. Jusqu'à ce moment, l'ordre public n'a pas été troublé, et il ne saurait exister aucune crainte sérieuse à cet égard, grâce aux bonnes dispositions des personnes intéressées, qui appartiennent en grande partie à la classe éclairée des ouvriers, et aux mesures de précaution qui ont été adoptées.
» Berlin, 14 août 1844. Signé : DE PUTTKAMMER. »

Le conseil municipal d'Angers continue sa résistance passive avec une admirable fermeté. Le samedi 17, le conseil s'est réuni pour la session d'août. M. le maire Augustin Giraud, président, a invité l'assemblée à nommer un secrétaire. M. Freslon a été élu par 20 suffrages sur 27. M. le maire ayant soumis à l'assemblée une demande de retraite d'un employé de l'octroi et mis aux voix les conclusions de l'exposé, M. Freslon, organe de l'opposition, s'est levé et a dit : Je désire, et chacun désire aussi éviter toute discussion inutile. Les motifs qui ont déterminé la conduite tenue par la majorité du conseil sont connus; ces motifs ont aujourd'hui toute leur force. Notre position n'a pas changé, notre conduite ne changera pas non plus. Je demande l'ajournement.

L'ajournement a été prononcé, de même que pour trois autres affaires, et sans débat.

M. A. Giraud : La cinquième affaire concerne l'abattoir. Vous avez chargé l'administration municipale de préparer le projet de règlement; le voici.

M. G. Bordillon : Je demande permission à M. le maire de rectifier les expressions dont il vient de se servir. Il est bien vrai que le conseil, dans sa session de mai, a exprimé son étonnement, son blâme, de la négligence apportée à préparer un projet de règlement; mais le conseil n'a point donné à l'administration actuelle mission de préparer ce projet... non, ni cette mission-là, ni aucune autre. Je le constate pour ne laisser aucune équivoque sur nos rapports avec vous.

M. A. Giraud : L'administration connaît ses devoirs, et elle a su les remplir en préparant le projet qui vous est soumis aujourd'hui. Sur cette affaire, sans doute, on propose encore l'ajournement.

M. Freslon : Toujours, Monsieur le maire!

M. A. Giraud : Le conseil municipal se forme à cette heure en conseil de recensement.

M. Freslon : Je demande l'ajournement de la proposition dont vous voulez saisir le conseil de recensement.

M. A. Giraud : Je le mets aux voix.

L'ajournement est décidé. La séance est levée. La session d'août est close.

On voit par ce compte-rendu, que nous empruntons au Précurseur de l'Ouest, que les conseillers municipaux formant la majorité ne sont pas disposés à céder, malgré la menace qui leur a été faite par M. Duchâtel de les laisser dans le statu quo indéfiniment pour les vaincre de guerre lasse.

Encore une jeune fille enlevée à sa famille par une communauté religieuse!

On écrit d'Argenton sur Creuse (Indre), 6 août :

« La jeune fille de M. Brillant, honnête fabricant de notre ville, s'est enfuie secrètement de la maison paternelle pour se retirer dans une maison religieuse de Bourges. La famille, après dix jours de désolation et d'inquiétudes, est parvenue à découvrir sa retraite. Son malheureux père est parti pour implorer le secours de l'autorité. Puisse-t-il retirer son enfant de cet asile impénétrable!

« Depuis plusieurs années beaucoup de petites villes du Berry ont reçu dans leur sein des religieuses, les unes sous le patronage de jésuites de robe courte, les autres sous celui de personnes charitables. Ces religieuses, en soignant les malades et donnant la première instruction aux enfants pauvres, ont fini par s'implanter

franchement et d'une élégance rares. Léa était dans le ravissement, et, à chaque exclamation de la jeune fille, M^{me} de Nérac disait, avec cet orgueil des cœurs tendres :

— C'est mon Edouard qui a choisi cela.

Il répondait :
— Depuis trois mois que je sais votre retour, j'ai passé, en parant cette demeure, des heures bien douces et bien rapides.

Après être redescendu dans les galeries du rez-de-chaussée et avoir traversé de magnifiques salons, Edouard conduisit sa sœur et Léa dans un appartement d'été. Un petit salon en marbre blanc incrusté d'or était une des plus ravissantes merveilles que la jeune fille eût jamais rêvées.

— Ah! s'écria-t-elle, c'est ici que je voudrais passer ma vie!
Au même instant, une porte cachée s'ouvrit devant elle, et elle entra dans une serre magnifique, où se trouvaient réunies les fleurs les plus rares, le palmier, l'aloès et les plus riches productions naturelles de l'Orient.

— Ce salon et la plus grande partie de la serre sont une délicieuse surprise, mon Edouard, dit M^{me} de Nérac.

— La serre, ma chère Adèle, voici quatre ans que je m'en occupe; mais le salon, il y a huit jours qu'on l'achevait pour vous recevoir.

— Qui m'aurait dit, reprit Léa tout émue dans son ravissement, qu'il y avait ici un enchanteur qui nous préparait tant de merveilles?

— Ne me nommez pas un enchanteur, Mademoiselle, dit Edouard avec son sourire mélancolique; je ne suis qu'un mortel qui, n'espérant aucun bonheur pour lui, cherche au moins à concourir à celui des autres.

— Léa ne répondit pas, et alla s'asseoir sous deux arbustes étrangers, dont les fleurs, qui retombaient en longues grappes, ombragèrent un instant le front si pur de la jeune fille. M^{me} de Nérac et son frère prirent place près d'elle.

— Tu te trouves donc heureuse, ma Léa? lui demanda M^{me} de Nérac.

— Si heureuse que je voudrais ne jamais m'éloigner.

— Et cependant cela peut arriver bientôt.

— Comment?

— Ne faut-il pas songer à te marier?

— Elle vit son frère pâlir.

— Me marier?... me marier!... Oh! la singulière idée! Je n'y ai jamais songé... Et tenez, ma bonne amie, tant que vous me laisserez dans ce merveilleux château, avec ces fleurs qui vont me devenir si chères, entre deux surtout, je ne songerai pas à me marier. Où donc serais-je plus heureuse?

(La suite à un prochain numéro.)

dans ces villes et obtenir des conseils municipaux des logements convenables et des dotations avantageuses. C'était justice sans doute; malheureusement, ce qui se passe sous nos yeux fait craindre qu'elles ne deviennent les instruments aveugles des disciples de Loyola, en recrutant des jeunes filles de famille à imagination exaltée, dont les dots pourront enrichir leur congrégation.»

L'adjoint municipal provisoire de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), M. Besson, est poursuivi par vingt-huit électeurs communaux pour empêchement à l'exercice de leurs droits civiques. Une première audience a été consacrée à cette affaire devant le tribunal de Saumur, et, suivant le Précurseur, les faits exposés sont de la plus haute gravité.

On lit dans le Journal de la Mayenne du 18 :

« On nous remet la protestation suivante du conseil municipal de la Mayenne. Nous n'avons pas besoin d'en commenter les termes :
« Les membres du conseil municipal, tous présents avant trois heures, protestent contre l'absence volontaire du chef de l'administration, qui, par sa faute, prive le conseil du droit qu'il tient de la loi de faire toutes les propositions qui leur semblent utiles dans les sessions trimestrielles. »
On voit que l'entente cordiale règne dans une partie des administrations municipales comme au sein du ministère.

Chronique.

LYON.

M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé du service de la Saône publie dans le Rhône du 23 août une nouvelle édition de la lettre insérée dans le Courrier du 19, à laquelle nous avons répondu dans le Censeur du 21. Dans l'une comme dans l'autre de ses deux élocutions, M. l'ingénieur du gouvernement a prouvé qu'il ne savait combattre qu'à la manière des Parthes. Cette manière n'est point celle de l'auteur du récit publié dans notre numéro des 29-30 août.

Nous n'avons pas permis à M. l'ingénieur de louvoyer entre les deux récits qui ont été publiés le même jour dans le Courrier et le Censeur, sans rencontrer un adversaire. Profondément convaincu que nous n'avions été dans cette affaire que l'organe pur de la vérité, et qu'il était de notre devoir de la défendre sur le terrain de la publicité comme nous l'avions fait précédemment dans des discussions officielles, nous avons mis tout simplement sous les yeux du public les pièces du procès que nous intentait, sans nous désigner, M. l'ingénieur du gouvernement. A ce qu'il paraît, il ne s'attendait pas à cet acte de franchise; nous l'avions cependant prévenu que nous le commettrions.

Nous avons fait connaître que nous avons répondu trois fois par un refus motivé à la demande d'insertion de sa lettre, et il juge à propos de le nier. Le premier de ces trois refus a été fait à M. Lortet, à qui il avait donné mandat de s'enquérir de nos motifs; le second, il l'a reçu personnellement au bureau du Censeur, et le troisième chez lui.

Pour faire prendre le change sur les motifs de sa réserve très-prudente, M. l'ingénieur affirme superbement qu'il nous a mis par deux fois dans l'impossibilité de démontrer l'inexactitude du récit des dragueurs. Il nous reproche de ne lui avoir pas livré, dans notre seconde entrevue, les preuves que nous lui avions promises dans la première. Eh quoi! Monsieur l'ingénieur, vous nous avez terrassé deux fois en combat singulier; nous avons manqué vis-à-vis de vous aux engagements que nous avons pris; pendant treize jours nous avons gardé votre écrit, que nous vous avons rendu dès que vous nous l'avez demandé; pendant treize jours nous vous avons empêché de proclamer l'innocence de vos dragueurs, et quand le Courrier vous a ouvert ses colonnes, vous qui trouviez déjà le 3 août que votre lettre était tardive, vous vous êtes tu, vous n'avez pas cru qu'il fût bon d'instruire le public des causes d'un silence qui avait duré vingt jours et de lui faire connaître notre déni de justice et de loyauté! En vérité, vous êtes un avocat bien maladroit; vous faites bon marché du bon sens et du jugement de l'opinion si vous croyez qu'elle se méprendra sur les causes réelles de votre réserve. Quant à nous, sur ce point, nous dédaignons de nous défendre contre vos imputations; elles ne sauraient nous atteindre.

Dans la lettre que nous avons eue entre les mains, M. l'ingénieur du gouvernement, pour corroborer le récit des dragueurs, avait dit que trois ouvriers de la fabrique de Royes, sur la question de savoir d'où était parti le cri : Au bateau! lui avaient déclaré qu'il avait été proféré par les dragueurs. Dans la dernière entrevue qui a eu lieu entre M. l'ingénieur et nous, nous l'avons instruit que ces trois ouvriers, interpellés ensuite par un des principaux employés de la fabrique de Royes aux fins de savoir si ce qui avait été affirmé en leur nom était exact, avaient répondu qu'ils ne pouvaient assurer que le cri fût parti du bateau dragueur non plus que de la fabrique. Ces trois ouvriers travaillaient sur la drague le jour où M. l'ingénieur procédait avec l'équipage à l'arrangement du récit dont il s'est fait l'éditeur responsable. Cette particularité explique la contradiction de leurs dires, et M. l'ingénieur avait tellement compris que leur témoignage devait être considéré comme nul et non avenue, qu'il l'avait supprimé dans sa lettre au Courrier. Ainsi, comme nous l'avons dit et comme nous le maintenons à bon droit, M. l'ingénieur n'était pas sorti de son bateau dragueur pour aller à la découverte de la vérité. Dans sa première comme dans sa seconde lettre, il récusé en détail et en masse les témoignages de la rive gauche de la Saône et ceux des ouvriers qui se trouvaient aux fenêtres du grand atelier d'impressions qui borde la route, sous prétexte que de là il était impossible de voir ce qui se passait de l'autre côté de la drague. Nous ne prendrons pas la peine de discuter une affirmation aussi risquée; nous ferons simplement observer que l'on a du moins parfaitement vu, et c'est là le point capital, de tous les côtés de la rive gauche, ce qui se passait sur la drague. Ce qui nous étonne, c'est que M. l'ingénieur, qui ne s'arrête devant aucun obstacle, n'ait pas invoqué le témoignage de la rive droite, c'est-à-dire de l'île de Royes qui est complètement veuve d'habitants.

En passant, avec la réserve qui le distingue, à côté du témoignage que notre récit a reçu de l'honorable chef de l'établissement de Royes, M. l'ingénieur cherche à en atténuer la gravité en affirmant qu'il lui « a dit n'avoir rien vu, mais qu'on lui avait dit... »

Nous ne savons si la parole de M. l'ingénieur du gouvernement jouit de quelque autorité dans le monde lyonnais; il est peut-être encore bien jeune pour qu'il en soit ainsi. Mais qu'il y prenne garde, ce n'est pas en s'attaquant inconsidérément à des hommes recommandables de tous points, justement honorés et respectés parmi leurs concitoyens, que l'on gagne de la considération. A ce jeu on la perd, quand toutefois on en a.

Quant aux dragueurs, l'opinion publique a flétri assez sévèrement leur conduite pour qu'il nous répugne de les rendre responsables des procédés insolites de leur défenseur officieux en complétant ici la nomenclature des faits que nous avons produits dans

cette discussion. M. l'ingénieur sait très-bien, puisqu'il a lu par lui-même dans nos notes, que nous en avons d'accablants, et qui seraient confirmés par d'irréfusable témoignages, s'il y avait lieu.

M. l'ingénieur, qui sait sans doute beaucoup de choses, veut bien nous apprendre que le code pénal défend de se porter accusateur sans preuves. S'il est vrai que l'écrivain du Censeur coupable du récit des 29-30 juillet et de la réputation du 21 août ait failli devant le code pénal, que M. l'ingénieur le poursuive donc devant les tribunaux; il le somme sur l'honneur de porter, dans sa personne, le débat sur le terrain judiciaire. Nous verrons bien si l'innocence des dragueurs y est proclamée.

Il ne reste plus maintenant à cet écrivain qu'un simple avertissement à adresser à M. l'ingénieur du gouvernement : c'est qu'il ne lui permettra pas de lui donner en face les démentis qu'il trouve à jeter si facilement dans les égouts ministériels de la publicité lyonnaise.

— A la demande des députations du Rhône et de la Loire, M. le ministre de l'intérieur vient de donner au musée de Lyon la belle statue représentant David enfant, par M. Bonnassieux. (Rhône.)

— Nous annonçons dernièrement qu'un jeune berger avait trouvé, sur le bord de la Saône, cinq médailles en or, renfermées dans un globe de plomb. Nous apprenons que ces médailles, dont la valeur métallique était de 20 à 25 fr. chacune, ont été acquises par un amateur, au prix de 650 fr. (Idem.)

— La distribution solennelle des prix aux élèves du collège royal de Lyon a eu lieu avant-hier, à deux heures de l'après-midi, avec le cérémonial accoutumé.

Nous publierons la liste des premiers et seconds prix obtenus dans chaque classe.

— Le 11 août 1844, le sieur Barthélemy Chalinel a quitté furtivement le domicile de son père, propriétaire-cultivateur à Francheville. On ignore ce qu'il est devenu. Il est âgé de quatorze ans, taille d'un mètre cinquante-cinq centimètres, cheveux et sourcils châtain foncé, yeux gris-bleu, nez épâté, bouche moyenne, menton rond, visage plein. Il est vêtu d'une mauvaise blouse et d'un pantalon en velours noir. Il a de mauvais souliers aux pieds.

En cas de renseignements, les adresser à la préfecture du Rhône, bureau de la police.

— L'article 58 du numéro 21 du Recueil des Actes administratifs contient l'arrêté suivant, rendu par M. le préfet du Rhône en exécution de la nouvelle loi sur la police de la chasse :

« Art. 1^{er}. L'ouverture de la chasse dans le département du Rhône est fixée au 1^{er} septembre prochain sur les terres dépouillées de leurs fruits.

» Les seuls modes de chasse autorisés par le premier paragraphe de l'article 9 de la loi précitée, sont :

» 1^o La chasse à tir,

» 2^o La chasse à courre,

» 3^o L'emploi des furets et des bourses destinées à prendre le lapin.

» Tous autres modes ou procédés sont formellement défendus.

» Art. 2. La chasse est expressément interdite toutes les fois que la terre est couverte de neige.

» Art. 3. Nul ne pourra chasser s'il n'est porteur d'un permis de chasse.

» Ce permis, qui n'est valable que pour une année, donne à celui qui l'a obtenu le droit de chasser, pendant le jour seulement et non pendant la nuit, sur ses propres terres et sur celles d'autrui avec le consentement des propriétaires ou ayants-droits.

» Art. 4. Les contraventions au présent arrêté et les délits prévus par la loi ci-dessus visée du 3 mai 1844 seront constatés par les maires et adjoints, commissaires de police, officiers, maréchaux-logis ou brigadiers de gendarmerie, gendarmes, gardes forestiers, gardes-pêche, gardes champêtres, ou gardes assermentés des particuliers, et poursuivis conformément à la loi précitée. »

DÉPARTEMENTS.

M. Guilhem, qui avait été envoyé à Lyon avec M. Caristhie pour examiner la question du Palais-de-Justice, est en ce moment à Saint-Etienne.

On se rappelle les controverses soulevées dans la presse lyonnaise à propos de la mission de M. Guilhem, à laquelle les uns donnaient une cause politique et les autres une cause artistique.

Si c'est encore une question de palais-de-justice qui amène M. Guilhem à Saint-Etienne, il faudra bien convenir que la cause de ce voyage n'est pas du tout artistique. (Journal de Saint-Etienne.)

— Un journal de Saint-Etienne annonce que les frères de la doctrine chrétienne viennent d'acheter le château de Chantegrillet. Cette nouvelle n'est qu'à moitié exacte.

Le château de Chantegrillet a effectivement été acheté ces jours derniers par un ecclésiastique agissant au nom des frères, mais cet achat n'est que conditionnel.

Les frères de la doctrine chrétienne pourront se délier des fins de l'acte de vente dans un temps donné, et s'ils parviennent à vendre de leur côté le bâtiment immense qu'ils ont fait construire à la porte de la ville, sur la commune de Montaud.

Dans ces vues, on a fait agir certaines personnes auprès du ministère de la guerre et de quelques conseillers municipaux afin de colloquer le bâtiment dont les frères ne se soucient plus à la ville de Saint-Etienne pour en faire la caserne votée.

S'il fallait même en croire les bruits qui courent depuis deux jours, le général Fleury aurait émis une opinion favorable à cette métamorphose du petit séminaire en caserne. Le journal que nous citons tout-à-l'heure dit que c'est là « une affaire des plus graves et qui appelle toute l'attention de nos administrateurs municipaux. »

Nous pensons, nous, que cette grave affaire ne mérite nullement l'attention des administrateurs municipaux, parce que la transaction que l'on désirerait n'est en aucun point acceptable. (Idem.)

— On a retiré de l'Isère, près de Goncelin, le 11 août, vers deux heures après midi, le cadavre d'un individu inconnu. L'examen de ce cadavre, que l'on croit être celui d'un voltigeur du 15^e de ligne, a démontré que le malheureux a péri victime d'un empoisonnement, dont l'auteur présumé serait un cultivateur de Pontcharra.

(Courrier des Alpes.)

— L'anecdote suivante, que nous racontons sans en garantir l'authenticité, circule à Besançon :

La chambre des notaires venait offrir ses hommages au duc de Nemours. Le notaire chargé par ses confrères de porter la parole se trouva embarrassé dans son discours, et fut forcé de s'arrêter. Pour le tirer du mauvais pas où il se trouvait et mettre fin à son supplice, le duc de Nemours lui demanda comment allaient les affaires? « Ah! monseigneur, répondit l'orateur embourbé, elles ne vont pas aussi bien qu'autrefois. » A cette naïveté saugrenue, le duc tourna le dos en disant : « Il faut espérer qu'elles iront mieux. »

Nous devons prévenir nos lecteurs que cette anecdote ne se trouve pas dans la relation officielle des journaux du Doubs.

(Patriote jurassien.)

— On écrit de Tenay, 19 août, au Courrier de l'Ain :

« Hier matin, un pêcheur a trouvé à l'entrée du village, sur les bords de l'Albarine, le cadavre d'un homme qui était nu, intact, mais dont la tête présentait plus de quinze blessures; on a bientôt reconnu Jules Bonzonnet, du Dergi, commune de Longcombe.

« Ce jeune homme, d'une vigueur peu commune, était à la vogue de Chaley le 15 août, et avait quitté le cabaret sur les deux heures après minuit. Depuis ce moment, on a perdu ses traces. Sa famille, qui le croyait occupé de son état de menuisier dans les communes voisines, n'avait conçu aucune inquiétude de son absence.

« La justice, qui s'est transportée sur les lieux, informe sur cet attentat dont beaucoup de circonstances paraissent mystérieuses. »

— On écrit de Vernoux (Ardèche) au journal protestant de Valence, la *Sentinelles* :

« Le 30 juin dernier, à quatre heures du soir, Madeleine Garay, de Riou, commune de Silhac, âgée de treize ans et trois mois, a disparu subitement. Les auteurs de ce rapt criminel, s'il y en a plusieurs, sont dans l'ombre, et y resteront... peut-être. L'agent immédiat est connu et doit être puni selon la loi.

« Un procès-verbal a été dressé par M. le maire de Chalencçon, lieu de l'enlèvement, et adressé à M. le procureur du roi de Tournon le 4 juillet; le 8, le père de l'enfant enlevée lui a transmis sa plainte directe. Nous espérons de prompts et bons résultats de l'intervention de cet honorable magistrat. »

SOUSCRIPTION NATIONALE

Pour offrir une épée d'honneur à l'amiral Dupetit-Thouars et au capitaine Bruat.

MM. Lambert, 25 c. — Denuel fils, 50 c. — J. Vermorel, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Deux Savoisiens, 50 c. — Deux ennemis des Anglais, 50 c. — Trois anonymes, 15 c. — Foyolle fils, 50 c. — Maillet fils cadet, 25 c. — Laverrière, 50 c. — Brossette, 50 c. — Berger aîné, 10 c. — Un anonyme, 10 c. — Un anonyme, 10 c. — Pelletier, 50 c. — Deux anonymes, 10 c. — Imbs, 50 c. — Descours, 50 c. — Cosset, 50 c. — Armbruster, 50 c. — Fromentin, 50 c. — Gentil, 50 c. — Calvet, 50 c. — Tavernin, 25 c. — Richardot, 25 c. — Barlet 50 c. — Grangin, 25 c. — Gidon, 50 c. — Rey, 50 c. — Un sous-officier en activité, 25 c. — Hoffmann, 25 c. — Gauthier, 25 c. — National, 25 c. — Montagnon, 50 c. — Jausseme, 50 c. — Belingard, 50 c. — Maurin, 50 c. — Joannis Quicolet, 50 c. — Ballard, 50 c. — Delouille, 50 c. — Chataigner, 50 c. — Mutin, 5 c. — Anne Sablier, femme Delouille, 25 c. — J. Chablier, 25 c. — M. et Mme Blanc, 1 f. — Laurent, 50 c. — Kirchoffer, 25 c. — Exbach, 25 c. — Busque, 50 c. — Meyer, 50 c. — Beaume, 50 c. — Un anonyme, 20 c. — Un anonyme, 25 c. — J. Pujet, 25 c. — P. Pujet, 25 c. — Un anonyme, 25 c. — Alexandrin, 10 c. — Un anonyme, 10 c. — Un anonyme, 10 c. — Alougnier, 10 c. — Mlle Damesin, 5 c. — P. Bourg, 25 c. — Souscription faite au café des Deux-Arcs : C. Denis, cafetier, 50 c. — Guillon, 50 c. — Un anonyme, 25 c. — Un anonyme, 10 c. — Un anonyme, 50 c. — Darand, 50 c. — L. Renaud, 10 c. — Michel, 15 c. — Pety, 10 c. — Un anonyme, 15 c. — Un anonyme, 10 c. — Pavit, 10 c.

Nombre des souscripteurs : 3,456.
Total général : 1,247 f. 45 c.

Voici l'état numérique des matelots et des soldats de marine qui de 1836 à 1844 se trouvaient sur les flottes britanniques :

1837-38, matelots	22,700
supplémentaires	465
soldats de marine	9,000
1838-39, matelots	23,165
soldats de marine	9,000
1839-40, matelots	23,165
soldats de marine	9,000
1840-41, matelots	26,165
soldats de marine	9,000
1841-42, matelots	30,500
soldats de marine	10,500
1842-43, matelots	30,500
soldats de marine	10,500
1843-44, matelots	26,500

Etude de M^e Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 41.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon

D'UNE MAISON

Située à Lyon, rue Tupin, n. 19,

Dépendant de la succession de la dame veuve Perrier.

L'adjudication aura lieu le quatorze septembre 1844, en l'audience des criées du tribunal civil séant à Lyon, palais de justice, place de Roanne, au pardessus la mise à prix de 40,000 f. (5047)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTES FORCÉES.

Le lundi vingt-six août 1844, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place du marché dite Saint-Nizier, à Lyon, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant en banques, chaises, table et divers ornements d'église, etc. (5350)

Même étude.

Le même jour vingt-six août 1844, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place de la Fromagerie, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant en une montre vitrée, crayons, portefeuilles, banque, un corps de rayonnages, grande quantité de rames de papier, etc. (5851)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE A LYON, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

VENTE VOLONTAIRE,

aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de M^e Niodet, notaire, place Bellecour, n. 16,

le mardi 27 août 1844, à dix heures du matin,

PETITE PROPRIÉTÉ

Située à Genay, canton de Neuville-sur-aône (Rhône).

Appartenant à M. Louis Mignot.

Cette propriété, agréablement située, se compose : 1^o D'une jolie maison de maître ayant trois pièces au rez-de-chaussée et quatre pièces au premier étage, d'un logement pour le jardinier et d'un jardin clos de murs.

2^o D'un pré-verger en face.

La maison est en partie meublée.

Mise à prix 8,000 f.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Niodet, notaire. (9917)

MÉTHODE UNIVERSELLE.

Succès certains et durables de

BELLE ÉCRITURE ANGLAISE EXPÉDIÉE

ou L'Art de réformer en 25 leçons l'écriture même la plus défectueuse;

Par M. FORGE, ex-officier de marine, professeur d'écriture au collège royal de Tournon, maître d'un grand nombre de professeurs et d'élèves très-distingués.

Des cours sont ouverts. — Prix à forfait : 50 f. La méthode de M. Forge, aussi infatigable que prompt, n'a aucun rapport avec toutes celles qui ont été enseignées jusqu'à ce jour.

On peut se faire inscrire tous les jours, de six à neuf heures du matin, rue Bât-d'Argent, 20. (960)

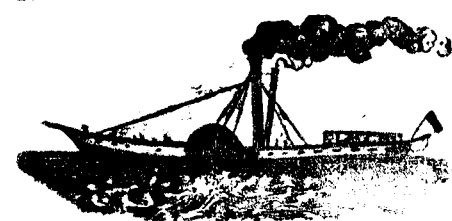
Gaz de Florence.

Les actionnaires du Gaz de Florence sont invités à se présenter, de onze heures à deux heures, chez M. A. Berlioz, rue Désirée, n. 15, pour retirer leurs titres provisoires. (954)

Bonnardel frères et Four.

Avis aux Voyageurs.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX.



A dater du 19 août courant, les deux bateaux à vapeur EOLE et ZEPHYRE, très-bien emménagés et d'une marche supérieure, partiront tous les jours à 6 heures du matin

Pour MACON et CHALON.

PRIX DES PLACES.

CHALON	1 ^{res} places : 2f.
—	2 ^{es} — 1
MACON	1 ^{res} — 4
—	2 ^{es} — » 50 c.

(7252)

soldats de marine. 10,500

1044-45, matelots. 23,500

soldats de marine. 10,500

Au 1^{er} juillet dernier, le nombre des matelots inscrits et disponible, s'élevait à plus de 28,000.

En septembre 1841, l'Angleterre possédait 68 bâtiments à vapeur de tout rang en commission; au mois de juillet 1844, ce chiffre s'était élevé à 89.

En septembre 1841, 15 bâtiments à vapeur étaient en état de désarmement; en juillet 1844, ce chiffre était réduit à 12.

En 1841, on comptait 8 bâtiments à vapeur sur les chantiers anglais dans un état de construction plus ou moins avancés; on en compte aujourd'hui 29.

Voici le total des chevaux de force en 1841 et 1844 :

Au mois de septembre 1841 :		De juillet 1844 :
En commission	9,329	13,941
En désarmement	2,565	3,167
En construction	1,897	9,526
	13,791	26,634

Nom et force des bâtiments en chantier :

	Chevaux.		Chevaux.
Terrible	800	Niger	450
Arenger	650	Odin	450
Dragon	560	Gladiator	430
Vulcan (en fer)	556	Bulldog	420
Centaur	540	Scourge	420
Sphinx	500	Inflexible	420
Samson	450	Amphion (auxiliaire)	300
Conflict	450	Trident	200
Dauntless	450	Spitfire	130
Desperate	450	Six bateaux-coarriers	900

Le plus fort de ces bâtiments, *Terrible*, est fait au premier tiers et sera lancé avant la fin de cette année. *Amphion*, *Dragon*, *Gladiator*, *Samson*, *Inflexible*, *Scourge*, *Trident*, *Vulcan*, les six bateaux-courriers et *Spitfire* seront lancés dans six mois. *Bulldog* a sa quille posée, et sera lancé à la fin de l'année. *Sphinx* est fort avancé. *Centaur* a ses grosses œuvres terminées. La carcasse d'*Arenger* est à peu près finie; celles de *Conflict*, *Dauntless*, *Desperate*, *Niger* et *Odin* sont en voie de confection.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

On remarque la déclaration suivante dans la *Gazette de Madrid* : « Une ordonnance royale par laquelle la banque s'oblige à avancer au gouvernement 50 millions de réaux pour les dépenses du mois d'août, et le dernier état des sommes assignées en remboursement sur les provinces, démontrent l'erreur commise par les personnes qui ont assuré que la banque ne voulait pas protéger pour ce mois le contrat d'anticipation, à cause du faible recouvrement de juillet, qu'elle avait espéré devoir être plus fort en se fondant sur des renseignements inexacts communiqués dans les bureaux du ministère des finances.

« La banque ne fait l'avance que de 50 millions, parce que le gouvernement n'a demandé et désigné que cette somme, par des raisons spéciales qui ont dicté cette détermination. Du reste, le recouvrement a dépassé les espérances que l'on avait conçues. Outre les 57,546,085 réaux et 20 maravédis qui ont été livrés à la banque, les intendants ont appliqué aux frais de perception plus de 6 millions de réaux. »

MADRID, le 16 août. — Chaque jour on découvre quelque nouvelle infamie du gouvernement modéré. On vient de recevoir la preuve que ses agents travaillaient à Gibraltar pour décider les émigrés patriotes qui s'y trouvent à tenter une expédition sur Malaga. Les patriotes ont été assez avisés pour ne pas donner dans le guet-apens, et éviter ainsi le sort de Torrijos, que la police de l'exécration Ferdinand avait réussi à faire tomber dans un piège identique.

Le 10 et le 11, il y a eu des rixes dans quelques faubourgs de

Madrid entre les patriotes et les carlistes. Les hommes de la situation sont enchantés de cette division entre leurs ennemis, et, pendant ce côté, ils arrêtaient avec un grand appareil deux ou trois enfants qui ont fait partir des pétards, sous prétexte que c'était le signal d'un révolution.

M. le duc de Glucksberg, premier secrétaire de l'ambassade de France en Espagne, est parti en poste de Madrid le 14 au soir pour se rendre à Cadix.

Nous avons annoncé le départ d'Isabelle et de la cour espagnole, qui ont quitté Barcelonne le 12. M. Bresson et les ministres d'Angleterre et de Belgique ont pris passage à bord du *Lavoisier*, qui escorte l'*Isabel II*.

Le jour même, dans la soirée, l'*Isabel II* et le *Lavoisier* ont touché à Taragone. La reine, qui avait été rudement éprouvée par le mal de mer, a voulu débarquer pour continuer son voyage par terre. Elle est partie le 13 pour Valence, avec sa mère et sa sœur, dans une diligence vulgaire.

Un accident grave était survenu à Taragone l'avant-veille de son arrivée : un baril de poudre avait pris feu dans une batterie qui rendait le salut à un brick de guerre français, et avait tué ou blessé une vingtaine de personnes.

La société du chemin de fer de Barcelone à Mataro est à peine constituée, qu'il s'en forme une autre pour l'établissement d'une voie semblable entre San Juan de las Abadessas et Roses. Ce chemin de fer permettra d'exploiter les houilles du Lampourdan. (Emancipation.)

ANGLETERRE.

M^{me} Hannah Backhouse, prédicatrice évangéliste, a prononcé, lundi dernier, un long sermon à Manchester. Voici ce que le *Cheltenham-Examiner* dit de cette nouvelle Debora :

« Le chapelle des Amis était remplie d'une foule avide d'assister au spectacle nouveau d'un ministre féminin de l'Évangile. La femme dont l'apparition était attendue, M^{me} Hannah Backhouse, de Darlington, est proche parente de feu M. Backhouse, dont on n'a pas oublié la mort subite au moment même où il se levait pour développer un texte de la Bible. Le meeting était annoncé pour six heures. Dès que le nombreuse assemblée eut pris place, M^{me} Backhouse se leva et parla avec beaucoup de chaleur pendant une heure et dix minutes.

« L'auditoire a été très-paisible durant le sermon. Après un intervalle de dix minutes, M^{me} Hannah Backhouse s'est agenouillée, et elle a adressé à Dieu une prière solennelle appropriée à la circonstance. Après quelques mots d'exhortation, elle a congédié l'assemblée. »

IRLANDE.

Dans un banquet offert aux notabilités de Dublin par le grand-conseil de cette cité, le colonel Bowles a dit que si les circonstances l'exigeaient, les Irlandais apporteraient leur contingent pour combattre les ennemis de la Grande-Bretagne, et qu'on verrait toujours réunis la rose, le trèfle et le chardon, c'est-à-dire l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande.

PRUSSE.

Le docteur Duncker, chef de division à la direction de la police en Prusse, qui a été envoyé en Silésie pour agir contre les ouvriers tisserands coalisés, a été tué à Breslau par un de ces ouvriers qui lui a tiré un coup de pistolet à bout portant. Cet homme, qui a été arrêté, a dit qu'il voulait se venger sur M. Duncker, parce que celui-ci avait fait arrêter un grand nombre de ses camarades.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. — Même adresse dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (8404)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en se rendant en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 3 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Charnozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (7149)

A VENDRE.

UN CABRIOLET à quatre roues avec les harnais du cheval, le tout pour 550 f. S'adresser hôtel de Rome, place Saint-Jean. (959)

AVIS.

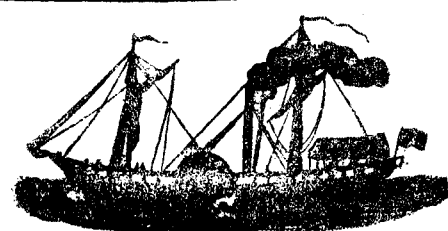
On demande un jeune homme de dix à douze ans pour être employé dans un bureau. S'adresser rue de l'Hôpital, 57, au 2^e. (964)

SIROP VERMIFUGE DE MACORS,

autorisé par un décret impérial.

Ce remède est approuvé contre les vers et contre les diverses maladies qu'ils occasionnent à tous les âges.

Dépôt général à Paris, chez M. FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18; à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50, et dans les pharmacies Veruet, Forest, Juffet, Boitel, Gerbaud, Lardet, place de la Préfecture, à Lyon, et aux Brotteaux, aux pharmacies Cheysson et Lachenay. — On y trouve également le SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU; il convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. — Les consommateurs de ces Sirops sont instamment priés de les demander sous les noms de *Sirops de Macors* dans les dépôts établis, pour éviter toute méprise à cet égard. Le prix du rouleau est de 1 f. 50 c. et 5 f. avec le prospectus. (9155)



SERVICE DU RHONE SUPÉRIEUR

PAR

BATEAUX A VAPEUR

desservant

Lagnieu, Cordon, Belley, Aix-les-Bains, Chambéry et les ports intermédiaires.

Transport de Voyageurs et de Marchandises.

Les départs auront lieu : De Lyon, les lundis, mardis, jeudis et samedis, à 5 heures du matin;

D'Aix-les-Bains et de Chambéry, les lundis, mercredis, jeudis et samedis. (7524)

Bureaux : à Lyon, aux portes Saint-Clair.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIS FILS, Rue Poulaille, 49.